

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00490

**DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-ETIENNE
METROPOLE - INSTITUTION ET FIXATION DU MONTANT A COMPTER DE 2021**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON,

RECU EN PREFECTURE

Le 03 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211202-D20210049010

DATE D’AFFICHAGE :03 décembre 2021

Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - INSTITUTION ET FIXATION DU MONTANT A COMPTER DE 2021

Conformément à l'article L.5211-28-4 du Code général des collectivités territoriales, Saint-Etienne Métropole est tenue d'instituer une dotation de solidarité communautaire. Cette dotation constitue un mécanisme de solidarité financière au profit des communes-membres de Saint-Etienne Métropole.

La dotation de solidarité historique de Saint-Etienne Métropole avait été construite au gré des évolutions du périmètre et des évolutions des critères de répartition définis par le législateur. D'un montant total de 23,47 M€, cette dotation était composée de trois enveloppes :

- Une dotation de solidarité principale,
- Une dotation de solidarité prioritaire,
- Une dotation de garantie.

Sa répartition entre les 53 communes de la Métropole est figée depuis 2018.

La dotation a été réformée par la loi de finances pour 2020 et il convient aujourd'hui d'en revisiter le mécanisme pour le mettre en conformité avec les textes.

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole s'est dotée de son pacte financier et fiscal 2021-2026, adopté par une délibération du Conseil métropolitain du 30 septembre 2021.

Le pacte métropolitain introduit une nouvelle Dotation de solidarité communautaire qui passe par la transformation d'une partie de la DSC « historique » en attribution de compensation de fonctionnement pour un montant de 8,99 M€.

Dans ses objectifs, le pacte s'attache à maintenir le niveau de la solidarité financière de la Métropole envers ses communes dans le respect des nouvelles règles nationales de redistribution. Le montant de la « nouvelle » DSC versée à chaque commune et le montant complémentaire éventuel d'attribution de compensation de fonctionnement communale seront ainsi au moins équivalents à la DSC « historique » perçue par la commune.

Il convient de délibérer, dans un premier temps, pour fixer le montant de la Dotation de solidarité communautaire, puis dans un second temps par une délibération séparée, d'en fixer la répartition entre les communes.

Conformément au pacte financier et fiscal 2021-2026, il est proposé le versement d'une **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'un montant total de 15 230 003 €** à compter de l'année 2021.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 24 juin 2021 fixant le montant provisoire de la DSC pour 2021.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire de 15 230 003 € à verser aux communes à compter de 2021 conformément au pacte financier et fiscal 2021-2026.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU